

PRÉFECTURE DU FINISTÈRE

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS DE CONSULTATION PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 27 novembre 2020, une consultation publique de quatre semaines est ouverte sur la demande d'enregistrement présentée par la société Legendre Développement pour la création et l'exploitation d'un entrepôt logistique situé rue Louison Bobet, dans la zone industrielle de Kerdroniou Ouest, à Quimper.

Du lundi 21 décembre 2020 au dimanche 17 janvier 2021 inclus, pendant les quatre semaines de la consultation, le dossier restera déposé à la mairie de Quimper où le public pourra en prendre connaissance aux heures et jours habituels d'ouverture des bureaux. Toute personne intéressée est invitée à s'enquérir auprès de la mairie des mesures sanitaires en vigueur.

Les observations pourront également être consignées sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de Quimper (44 place Saint Corentin, 29000 Quimper) ou adressées directement en préfecture par écrit ou par voie électronique (pref-dcppet@finistere.gouv.fr).

Le dossier et les pièces de la procédure de consultation sont également consultables sur le site internet de la préfecture du Finistère -www.finistere.gouv.fr - rubrique Publications - Publications légales - Consultations du public - Industries.

L'autorité compétente pour autoriser ou refuser cette demande d'enregistrement, ou le cas échéant ordonner une enquête publique sur ce projet est le préfet du Finistère.

L'installation en projet pourra faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement réglementées par :

- l'arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement,
- l'arrêté du 29 mai 2000 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 2925 " ateliers de charge d'accumulateurs (Rubrique n°2925-1),
- l'arrêté du 23 décembre 1998 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous la rubrique n° 4511.